

**SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE L'AGENCE DE
DEVELOPPEMENT ET D'INNOVATION NOUVELLE-AQUITAINE (ADI N-A)
ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET :**

Encourager le développement économique local

Jeudi 4 mai 2017

à 14h00

SIGNATURE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ENTRE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'INNOVATION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET

Contexte

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a fixé le développement économique comme étant l'une de ses priorités. A ce titre, la collectivité a toujours travaillé avec ses partenaires économiques pour **favoriser l'accueil** et le **développement d'entreprises**.

De ce fait, le Grand Guéret a été la première structure du Limousin à adhérer à la charte d'adhésion à Limousin Expansion en 2010, puis au dispositif régional de prospection d'entreprises de Limousin Expansion en 2015.

Ce dispositif régional apportait un certain nombre de services à la Communauté d'Agglomération :

- Référencement des biens immobiliers et fonciers de la Région via le site internet www.invest-in-limousin.fr ;
- Campagnes de prospections ciblées ;
- Correspondance avec L'agence Française des Investissements Internationaux (AFII) ;
- Préparation des offres d'implantation à partir des éléments apportés par les collectivités ;
- Visites d'entreprises sur les territoires ;
- Temps d'échanges lors des réunions collectives (cellules de coordination) ou des réunions personnalisées.

Il a permis notamment d'établir le contact avec le laboratoire pharmaceutique TERALI aujourd'hui installé sur Guéret.

L'ADI N-A

La création de la Région Nouvelle-Aquitaine a redéfini le rôle de la nouvelle agence au service des entreprises et des collectivités.

Cette nouvelle agence dénommée « Agence de développement et d'innovation Nouvelle-Aquitaine » a pour objet de **soutenir le développement de l'économie régionale et de l'emploi, en se centrant sur les entreprises (start-up, TPE, PME, ETI) et sur les politiques des territoires.**

CONTACTS PRESSE :

Arnaud BERNARDIE : Chargé des affaires économiques – arnaud.bernardie@agglo-grandgueret.fr – Tél. 05.55.41.04.48

Lucie GRUAU : Chargée de Communication événementiel et médias – lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr – Tél. 06.30.97.08.42

Dans ce cadre, l'agence de développement et d'innovation sera amenée à réaliser les missions suivantes :

- *Accompagnement des entreprises pour favoriser leur croissance et compétitivité (intervention en appui direct aux entreprises, de manière individuelle ou collective) ;*
- *Accompagnement des stratégies de filière dans les territoires (soutien à la création ou au développement de filières du territoire) ;*
- *Action de promotion et de prospection auprès des investisseurs potentiels sur les territoires (prospection mutualisée et offres sur mesures à destination des entreprises à partir de la connaissance des territoires) ;*
- *Accompagnement des projets de développement des territoires.*

Par exemple, l'ADI Nouvelle-Aquitaine a créé le Réseau « Innovez en Nouvelle Aquitaine » qui rassemble les partenaires économiques locaux et a pour objectif(s), à partir du recensement des entreprises à potentiel, de les accompagner dans leur développement, à partir de « parcours d'innovation ».

Ce type d'initiative permet de valoriser les « pépites locales » et de les suivre.

Dans le cadre de ces missions, l'agence sera en relation directe avec les élus et le service économie du Grand Guéret pour travailler ensemble les projets d'implantation ou de développement d'entreprises et également pour identifier les entreprises à fort potentiel.

Afin d'acter la coopération entre l'agence de Développement et d'Innovation et la Communauté d'Agglomération, 2 conventions sont signées aujourd'hui :

- Une convention pluriannuelle cadre d'ordre général (2016-2018) présentant les 2 organismes signataires, les modalités de partenariat, la période de mise en œuvre et la participation financière de la Communauté d'Agglomération ;
- Une convention annuelle d'exécution précisant l'objet de la convention, l'engagement des parties, la durée de la convention et la cotisation annuelle au fonctionnement de l'agence de développement.

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
9 avenue Charles de Gaulle
BP302
23006 Guéret Cedex
Tél. 05.55.41.04.48 – Fax 05.55.41.13.01
direction.generale@agglo-grandgueret.fr
www.agglo-grandgueret.fr

CONTACTS PRESSE :

Arnaud BERNARDIE : Chargé des affaires économiques – arnaud.bernardie@agglo-grandgueret.fr – Tél. 05.55.41.04.48

Lucie GRUAU : Chargée de Communication évènementiel et médias – lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr – Tél. 06.30.97.08.42